

Commune de LIGINIAC  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2022 à 20h00 selon convocation en date du 13 octobre 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIÈRE.

Absent excusé : Mme VIGNAL (a donné procuration à M VINCENT)

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Objet : Délibération n°2022-060 : Aliénation partielle chemin de Chabrat

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de Monsieur et Madame PAYS, pour le rachat partiel d'un chemin rural à Chabrat leur permettant ainsi un meilleur accès à leur propriété. Il s'agit de la partie du chemin rural comprise entre les parcelles section ZS N° 141 ; 142 ; 143 et 0011 d'une superficie de 220 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle ne représente aucun intérêt général et est à usage du riverain demandeur.

Aucune opposition de la part du voisinage n'a été faite durant le temps de l'enquête public.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent de vendre cette partie de chemin rural pour une surface de 220 m<sup>2</sup> à 3 € TTC le m<sup>2</sup> soit 660 € TTC à Monsieur et Madame PAYS.
- Précisent que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente, et permettant de mener à bien cette affaire.

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 20 octobre 2022.  
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 019-211911300-20221020-DCM060-DE

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

